

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 4/03/2025 N° 2025-18

Nomenclature : 8.5

### Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

**Objet :** Attribution d'aides individuelles dans le cadre de l'Opération façades.

#### Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,  
Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « Décider la mise à disposition des équipements communautaires, l'attribution des subventions et signer tous les documents se rapportant aux opérations liées à l'amélioration de l'habitat privé », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,  
Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 8 octobre 2024 renouvelant l'opération façades,

### DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre de l'Opération façades à :

- [REDACTED] pour des travaux situés  
13 rue du Maquis 01 130 NANTUA, pour un montant de 2000 €.

**Article 2 :** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération, et sera publiée sur le site Internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président,

Michel MOURLEVAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Michel Mourlevat", written over a horizontal line.